



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_15-02_02

Séance du 23 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
43 titulaires 39 voix	5 dont 2 titulaires et 3 suppléants	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille quinze, le 23 février, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean-Claude CHAZAL – Conseil général Lozère
4. Mme Régine BOURGADE – Communauté de Communes Cœur Lozère
5. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Ville d'Albi

Pouvoirs :

1. M. Jérôme GROS – Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Jean-Claude CHAZAL
2. M. Christian TEYSSEDE - Communauté d'Agglomération du Grand Rodez ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. M. Michel BERGOUGNOUX - Conseil Régional Auvergne
3. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
5. M. Jean-Paul PEYRAC - Conseil général Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC – Conseil général Ardèche
7. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
8. M. Patrick COUDENE - Conseil général Ardèche
9. M. Jacques GENEST - Conseil général Ardèche
10. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire

11. Mme Madeleine DUBOIS - - Conseil général Haute-Loire
12. M. Georges ZIEGLER - Conseil général Loire
13. M. Jean-Paul DEFAYE – Conseil général Loire
14. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
15. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
16. M. Hervé REYNAUD - Conseil général Loire
17. M. Christian TEYSSEBRE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
18. M. Michel GANTOU - Communauté d'agglomération du Grand Rodez
19. M. Luc FRANCOIS – Communauté d'agglomération Saint-Étienne
20. M. Marc PETIT - Communauté d'agglomération Saint-Étienne
21. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Métropole de Lyon
23. M. Jean-Claude MEISSONNIER – Communauté de Commune Cœur de Lozère
24. M. Jean-Michel LATTES – Ville de Toulouse
25. M. Francis GRASS – Ville de Toulouse

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Christine SALANSON - Direction des Routes Conseil général Lozère
4. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil général Lozère
5. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
7. M. PEYRE – Payeur Départementale Lozère
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
9. M. RICARD – Conseil général de l'Aveyron

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Débat d'orientation budgétaire 2015» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'année 2014 n'a pas connu beaucoup d'activités emblématiques au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon. Au niveau des participations aux réunions, on peut même parler d'un manque de mobilisation. Il faut signaler que les communes et intercommunalités ont renouvelé leurs représentants en 2014.

Sur le plan administratif toutefois, le syndicat a progressé dans le projet de dématérialisation de sa comptabilité, avec l'adoption et la mise en œuvre de la convention AGEDI. De même, une convention d'hébergement de son site internet au Conseil général de la Lozère, a été signée et mise en œuvre.

Le cahier des charges d'une étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 a été rédigé et une consultation de bureau d'études a été lancée. La procédure de négociation avec deux bureaux d'études est en cours pour une attribution courant février ou mars 2015.

Une réunion a été organisée le 14 février 2014 pour débattre des affaires du syndicat et du budget 2014. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 548,81 €. Il y a eu 54 € de dépenses d'investissement (mise à jour logiciel pour installation, de la dématérialisation). La situation financière est toujours saine avec un excédent cumulé de 480 158,94 €.

Compte-tenu de la qualité de nos finances, il est proposé de ne pas demander les cotisations des collectivités membres cette année.

En 2015, le syndicat mixte mettra en place un comité technique et un comité de pilotage pour conduire l'étude d'impact économique précédemment évoquée. Les résultats de celle-ci permettront de relancer les actions de lobbying auprès de l'État et de financeurs, avec un solide argumentaire économique sur la mise à 2 x 2 voies de la RN 88.

Il est également envisagé de faire appel à un prestataire de service pour un an environ, afin de jouer le rôle d'ambassadeur du syndicat mixte auprès des autorités. Un budget de 25 000 € devrait être suffisant pour cette action.

Je vous demande de reconduire les grands postes traditionnels de notre budget comme en 2014.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision n°01-2015 du 17 février 2015 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 17 février 2015,**

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2015 ;
- décide de ne pas demander de participation en 2015, aux collectivités membres, à titre exceptionnel.

Le Président

Jean-Paul POURQUIER

AXE TOULOUSE LYON
SUD
MIDI
CENTRAL

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
15 MARS 2015

SYNDICAT MIXTE
ÉTUDES ET DE PROMOTION
DE L'AXE TOULOUSE - LYON